

Réunion d'information du Conseil Général sur le programme d'actions de prévention des inondations Loire amont (17 mai 2004)

Extrait des documents remis aux participants de la réunion (maîtres d'ouvrage potentiels et partenaires dont SOS Loire Vivante)



Rappel du contexte

Au cours de l'année 2000, l'Etablissement Public Loire (EPL) a initié, sur le bassin amont de la Loire (des sources jusqu'à Villers), une nouvelle approche du risque inondation : la réduction de la vulnérabilité.

Cela s'est traduit en Haute-Loire, par la réalisation de l'étude 3P dont les conclusions ont été remises en novembre 2000.

Quelques-unes des préconisations de cette étude, en l'occurrence celles qui relevaient d'une maîtrise d'ouvrage Etat ou EPL, ont été mises en œuvre : amélioration des services d'alerte, renforcement des moyens des prévisionnistes, élaboration des plans de prévention des risques (PPR), cartographie des zones inondables.

Par contre, en ce qui concerne l'ensemble des actions relevant de la responsabilité des communes ou des EPCL, peu d'actions concrètes ont été engagées. 3 problèmes majeurs se posaient alors : l'absence d'un appui technique local susceptible de susciter des maîtrises d'ouvrage, la faiblesse de compétences techniques au sein des collectivités face à la technicité des phénomènes en jeu et la complexité des circuits financiers susceptibles d'être mobilisés.

Afin de répondre à ces attentes, le Département de la Haute-Loire a présenté un dossier dans le cadre de l'appel à projet "prévention des inondations" lancé en octobre 2002 par Madame Bachelot, alors Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Ce dossier a été officiellement retenu en juin 2003. Il fait parti des 34 dossiers retenus parmi la centaine déposés.

La convention entre les différents partenaires financiers, l'Etat, l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général de la Haute-Loire, a été signée au cours du premier trimestre 2004.

Mise en œuvre du programme

Le programme d'actions se déroule sur 3 ans, de 2004 à 2006. Il comporte plusieurs volets :

- renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information du public et des respon-

sables publics et privés (volet A du programme),

- amélioration de la surveillance des précipitations, des dispositifs de prévision, d'alerte et de la gestion de la crise (volet B),

- définition et mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes exposés en zone de risque (volet C),

- action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées (volet D),

- amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités et des infrastructures collectives majeures (volet E).

Ces actions nécessiteront l'implication de différents maîtres d'ouvrages : communes, syndicats de rivières, entreprises, communauté.

Loire, Etat, Conseil Général. Le coût du projet est estimé à près de 10 M d'Euros H.T. sur la période 2004-2006.

Afin d'animer ce programme, un chargé de mission inondations a été recruté au sein du Service Environnement du Conseil Général de la Haute-Loire. Son rôle consiste à assurer l'animation générale du dispositif, assurer la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage départementale, contribuer à la mise en œuvre du programme d'actions en mobilisant les maîtrises d'ouvrage des études et travaux locaux, apporter un soutien technique aux maîtres d'ouvrage locaux, apporter un soutien administratif aux maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des dossiers de demande de subvention et assurer le suivi du tableau de bord de mise en œuvre du programme.

Un comité technique a été créé. Chargé de vérifier et valider les actions présentées par les différents maîtres d'ouvrage, ce comité regroupe des représentants des financeurs et des partenaires techniques (Etat, Conseil Général Haute-Loire, Etablissement Public Loire, Agence de l'Eau Loire Bretagne, DIREN Auvergne, DIREN Centre).

Un comité de pilotage sera également créé. Il sera composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et de l'Etat. Il s'assurera de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veillera au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. Il participera à la préparation de la programmation des différentes actions et sera tenu informé des décisions de financement prises.

Natura 2000 Gorges de la Loire : Les documents d'objectifs se font attendre !

La dernière réunion du comité de pilotage Natura 2000 datant du début de l'année 2004 devait aboutir à la validation des documents d'objectifs pour le site Gorges de la Loire et Affluents partie Sud ainsi que pour le site Gorges de la Loire (ZIC0). Cependant quelques rectifications à faire ont été soulevées. Depuis cette date, nous attendons toujours les DocOb finaux.

Lors de la présentation des documents d'objectifs, force était de constater que beaucoup de remarques faites durant les réunions précédentes n'avaient

pas été prises en compte. C'est ainsi que des risques importants pesant sur les Gorges de la Loire ne sont pas mentionnés (Ex : les Enrobés de Solignac, carrière...).

Durant cette réunion, nous avons pu ressentir que les aides allouées par l'Etat (entre autre pour les contractualisations avec les exploitants agricoles ou forestiers) pourraient être diminuées par rapport à ce qui avait pu être imaginé il y a quelques années. Cela représente-t-il un frein à la bonne application des documents d'objectifs ?

Activités estivales Bonnefont 2004

Comme chaque année, dans le cadre de ses activités de sensibilisation à l'environnement, SOS Loire Vivante vous propose des sorties au cœur de la Haute Vallée de la Loire.

Celles-ci sont ouvertes à tous et destinées à un large public. C'est en famille ou seul que vous viendrez vous plonger dans ce site magnifique.

Au cours de ces animations et balades, vous pourrez découvrir les richesses biologiques de cette vallée.

En effet, des espèces telles que la Loutre, le Crapaud Sonneur à Ventre Jaune, le Grand Duc d'Europe et bien d'autres se côtoient discrètement dans la vallée et sur les plateaux.

En plus de ces espèces, parfois difficiles à observer... mais dont la symbolique est très importante, la Haute Vallée abrite une avifaune d'une extrême diversité, des batraciens parfois bruyants, des reptiles...

Sachant que l'observation et la patience sont les clefs de l'émerveillement, nous vous invitons à venir découvrir la Haute Vallée de la Loire et ses gorges durant toute la saison estivale.

Programme des activités estivales :

- 22 Mai** : Initiation à la lecture de paysages : 14 h 30-17 h 00
- 19 Juin** : Première Nuit de l'été : 20 h 30-22 h 30 (Prévoir un casse-croûte)
- 26/27 Juin** : Initiation à la lecture de paysages et à la géologie, RDV : 14 h 30
- 7 Juillet** : Découverte des richesses des gorges de la Loire : 9 h 00-12 h 00
- 16 Juillet** : La source minérale de Bonnefont : 14 h 00-17 h 00
- 21 Juillet** : Les oiseaux de la Haute Vallée de la Loire : 9 h 00-12 h 00
- 28 Juillet** : Les bords de Loire : 9 h 00-12 h 00
- 30 Juillet** : La source minérale de Bonnefont : 9 h 00-12 h 00
- 4 Août** : Découverte des richesses des Gorges de la Loire : 9 h 00-12 h 00
- 11 Août** : La source minérale de Bonnefont : 14 h 00-17 h 00
- 18 Août** : Les bords de Loire : 9 h 00-12 h 00
- 20 Août** : Les oiseaux de la Haute Vallée de la Loire : 9 h 00-12 h 00
- 23 août au 3 septembre** : Chantier international de bénévoles au Mas de Bonnefont
- 29 Août** : Journée des souscripteurs : travaux et rencontres au Mas de Bonnefont

Informations pratiques :

- Inscriptions obligatoires (contacter SOS Loire Vivante).
- RDV : Les Salles de Saint-Martin-de-Fugères.
- Prix : 5€ (Gratuit pour les moins de 15 ans).
- Distance : entre 5 et 8 km.
- Matériel personnel obligatoire : bonnes chaussures, gourde d'eau.
- Matériel recommandé : jumelles, appareil photos, coupe-faim.

La cascade de la Beaume est sauvée !



Les projets de pompages supplémentaires sur le Besson et le Roulon, ruisseau formant la Beaume, sont suspendus.

Rappelons-nous : le syndicat Intercommunal du Besson Roulon, créé en 1964, était autorisé depuis 1965 à utiliser, pour l'alimentation en eau potable, une partie des eaux des deux cours d'eau alimentant la cascade de la Beaume.

C'est en 1998, après une étude prévoyant une forte augmentation de la population sur le bassin du Puy-en-Velay, par conséquent, une augmentation de la consommation d'eau, que le syndicat a obtenu une autorisation pour réaliser des captages supplémentaires amputant jusqu'à la moitié de l'eau la Beaume.

Une forte mobilisation s'est créée émanant de la population locale ainsi que des associations de protection de l'environnement, particulièrement SOS Loire Vivante et des associations de pêche. Elles estimaient que les prélèvements supplémentaires (sur une zone classée Natura 2000 entre temps) risquaient d'un point de vue écologique, de porter atteinte à la faune aquatique et elles ont donc décidé d'engager une procédure juridique contre la déclaration d'Utilité Publique. Ayant perdu une première fois, nous attendons le résultat de l'appel tout en sachant que cette déclaration va bientôt arriver à son terme. Entre temps, pour répondre aux pointes de consommation en eau, le syndicat a aménagé un bassin tampon, sur la commune de Taulhac. Ce système permet donc un captage régulier sur les sources et affecte ainsi nettement moins le milieu aquatique. Ce bassin tampon, la consommation d'eau qui a moins augmenté que prévu et l'opposition toujours mobilisée,

ont amené le syndicat à abandonner les 9 captages supplémentaires.

La cascade de la Beaume et son cours d'eau ne sont donc plus menacés actuellement. Cependant si la consommation du bassin du Puy-en-Velay venait à augmenter dans les prochaines années il n'est pas impossible de voir de nouveaux projets réapparaître sur les sources de la Beaume, voire sur d'autres rivières.

Dans l'objectif de prévenir de cette augmentation de la consommation, nous prévoyons d'organiser en partenariat avec diverses institutions (mairie, département, agence de l'eau...) des campagnes de sensibilisation sur les économies d'eau.

N'oublions pas que les ressources en eau de Haute-Loire sont principalement de surface et que nous avons très peu de réserves souterraines.

Soyons des écocitoyens responsables, ne gaspillons pas l'eau en amont pour que l'aval puisse en disposer.

Passons de la gestion de l'offre à la gestion de la demande.

Passons de l'exploitation et de la consommation aveugle à une gestion durable de la ressource en eau.

Merci à vous tous qui avez signé les pétitions, souscrit et manifesté pour sauver la cascade et la rivière de la Beaume.

